

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DAE 165 Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association Capital Games (19e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Capital Games ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Capital Games.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30 000 euros est attribuée à l'association Capital Games domiciliée au Cargo, 157 Boulevard Mac Donald 75019 Paris (SIMPA 21522 / dossier n° 2017_05869).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la mission 400, ligne 55021, chapitre 65 du budget de fonctionnement 2017 et exercices suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO